

Participez à l'appel à idées pour l'aménagement du Moulin Damay !

Présentation de l'appel à idées

La déconstruction du Moulin Damay a marqué un tournant important dans l'histoire de notre commune. L'équipe municipale est résolue à créer un espace qui reflète les aspirations, les besoins et les envies de chacun d'entre vous. Aujourd'hui un nouveau chapitre s'écrit pour le Moulin Damay : celui de l'aménagement du site.

Nous croyons fermement en la démocratie participative et en la force de la collaboration avec nos concitoyens. Nous souhaitons mettre en place une approche inclusive où chacun a sa place et où chaque voix est entendue. C'est pourquoi nous souhaitons que le comité de pilotage du projet soit composé d'élus, de techniciens mais aussi de citoyens péronnais dont les idées seront retenues pour le projet

Pour y parvenir, nous mettons en place un « appel à idées ». Il s'agit d'un processus démocratique permettant aux citoyens de proposer une idée, selon les axes définis ci-dessous, pour le projet de réaménagement du Moulin Damay :

- Environnement :
 - Créer un espace de respiration urbain
 - Valoriser les espaces naturels et rendre accessible leurs observations
- Mobilité :
 - Sécurisation de la zone pour le passage des piétons
 - Aménagement laissant place à la mobilité douce
 - Favoriser la pratique du vélo en lien avec la vallée de la Somme
- Patrimoine :
 - Proposer un nouveau « signal » fort pour succéder au moulin
 - Valoriser le monument du Marin Delpas

Implantation du site : Le site est situé à 600 mètres du centre-ville et s'inscrit dans le périmètre Architecte des Bâtiments de France. A proximité immédiate vous trouvez les équipements de loisirs du Parc du CAM, du Fort Caraby et des itinéraires de découverte cyclables et piétons existants.

1. Les modalités de participation

1.1 Les idées peuvent être présentées par :

- Les habitants de Péronne
- Les associations dont le siège est à Péronne
- Les établissements scolaires de la commune

1.2 Le nombre d'idées est limité à une par personne / collectif / structure et il n'y aura qu'un seul interlocuteur par projet.

1.3 Les participants devront remplir le formulaire ci-dessous ou déposer le formulaire complété à l'accueil de la mairie.

1.4 Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de réaliser de visite sur le site. Merci de bien respecter le barriérage installé.

2. Les conditions de recevabilité du projet

2.1 Le nom et les coordonnées du porteur du projet doivent être indiqués.

2.2 Le projet doit avoir un titre

2.3 Une description claire et aussi précise que possible du projet doit être communiquée afin de permettre à la municipalité d'en évaluer la recevabilité, le coût et la faisabilité technique.

2.4 Il est possible de joindre des documents (ex : photos, vidéos, plans ou croquis...)

2.5 Le coût total du projet ne doit pas dépasser les 500 000€

2.6 Les idées proposées devront respecter les axes mentionnés ci-dessus : environnement, mobilité, patrimoine

3. Autres éléments à intégrer

3.1 Dans le cadre de l'appel à idées, il faut intégrer la tour non déconstruite dans l'environnement. Celle-ci ne peut faire l'objet d'aménagement intérieur et ne peut être ouverte au public. Le site présente des contraintes environnementales : l'usage intérieur de la tour concerne la compensation écologique mis en place pour les espaces protégés. L'intégration ne peut se faire que par un traitement des différentes façades de la tour.

3.2 L'intégration de places de parking peut être envisagée.

4. Périmètre géographique du projet

4.1 Le périmètre géographique concerné par le projet représente environ 2000m².

4.2 Le site est situé à 600 mètres du centre-ville.

4.3 Le périmètre du projet correspond au plan ci-joint.

Formulaire de participation pour l'appel à idées à compléter jusqu'au 5 juillet 2024

(En cas de question, merci d'adresser un mail à ai [dot] amenagementmoulindamay@ville-peronne [dot] fr)

Champs obligatoires

Nom Prénom du porteur du projet / de la structure

Âge

Adresse postale complète

Merci d'indiquer votre code postale et votre commune

Téléphone

Email

Statut

- Péronnais(e)
- Association Péronnaise
- Établissement scolaire péronnais

Titre du projet

Description du projet

Pièces à joindre au dossier

Choose File

No file selected

Transférer

5 fichiers au maximum.

Limité à 50 Mo.

Types autorisés : txt, rtf, pdf, doc, docx, odt, ppt, pptx, odp, xls, xlsx, ods.

Envoyer le
formulaire

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par notre Structure qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées. Vos données personnelles reçues sont conservées par notre Structure pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ou bien pour une durée de 3 mois maximum à compter du

dernier contact. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de notre Structure en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données collectées par la Ville de PERONNE sont utilisées exclusivement pour sa communication, son fonctionnement interne, par ses services destinés aux usagers et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord, et sont dans la plupart des cas rendues obligatoires pour le bon traitement des dossiers.

Dans le cadre de la conformité au règlement général Européen sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018 sur le traitement des données à caractère personnel, la Ville de PERONNE met à votre disposition cette adresse mail [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr) pour toutes questions relatives à la collecte, au traitement, à la rectification, à la suppression et au stockage de vos données. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr);
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante :
Place Louis Daudré, 80200 Péronne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.